

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Multiactivités, Impasse de la Marque à Ledoux (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 8 avril 2022,
Secrétaire de séance : Michel CONTOU-CARRÈRE

Etaient présents 42 titulaires, 1 suppléant, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Patrick MAILLET, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE,

Suppléants : Marie-Hélène CASSOU suppléante de Claude LACOUR,

Pouvoirs : Jacques CAZAURANG à Marie-Pierre CASTAINGS, Françoise ASSAD à Jean SARASOLA, Jean-Michel IDOIBE à Flora LAPERNE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Laurent KELLER, Marc OXIBAR à Laurent KELLER, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU CARRÈRE à Bernard UTHURRY, Philippe GARROTÉ à Bernard UTHURRY, Emmanuelle GRACIA à Sami BOURI, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Dominique QUEHEILLE à Brigitte ROSSI, Muriel BIOT à Michel CONTOU-CARRÈRE, Jacques MARQUÈZE à Marthe CLOT,

Absents : Jean-Claude COSTE, David MIRANDE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Alexandre LEHMANN, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Gérard LEPRETRE, Jean-Luc ESTOURNÈS, Jean-Maurice CABANNES, Laurence DUPRIEZ, André LABARTHE, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Alain QUINTANA, Bruno JUNGALAS, Christophe GUERY

RAPPORT N° 220414-39-LEC-

**RÉSEAU INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE :
CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

Mme CABON rappelle que la lecture publique constitue une compétence obligatoire des Départements. Au-delà de ce caractère réglementaire, le Département des Pyrénées-Atlantiques a fait de la lecture publique et du développement des bibliothèques un enjeu majeur de sa politique culturelle, dont le cadre d'action est précisé au travers du schéma départemental de lecture publique.

La Communauté de Communes du Haut-Béarn (CCHB) déploie dans le domaine de l'action culturelle, en vertu de ses compétences facultatives statutaires, un projet de lecture publique structurant un réseau intercommunal, en cohérence avec le schéma départemental de lecture publique.

La CCHB accorde donc une attention particulière à organiser la lecture publique en se rapprochant autant que faire se peut de ces aires de mobilité, en tenant compte également de la topographie et du temps d'accès aux services. L'objectif est de réunir l'ensemble des bibliothèques du territoire au sein d'un réseau structuré en partenariat avec la Bibliothèque départementale des Pyrénées-Atlantiques.

Depuis 12 ans, trois développements majeurs ont permis les premières évolutions :

- La 1^{ère} phase de structuration d'un réseau du Piémont Oloronais à partir de 2013 (charte intercommunale de lecture publique), autour de la médiathèque intercommunale ouverte en 2010, dite Médiathèque de Pays ;
- La définition d'un partenariat institutionnel en matière d'éducation artistique et culturelle qui a abouti en 2015 à la signature d'un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle entre la CCHB, le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques ;
- La volonté d'élargissement du réseau intercommunal de lecture publique, suite à la réforme du territoire depuis 2017.

Le réseau lecture a vocation à être composé à terme de seize structures, médiathèque – tête de réseau, bibliothèque intermédiaire, bibliothèques-relais et points-lecture, travaillant conjointement sur les collections et les publics.

Les objectifs de cette mise en réseau sont de :

- offrir un service culturel commun et de proximité grâce à la collaboration de professionnels et de bénévoles, à la gratuité et un accès généralisé au multimédia,
- favoriser l'égal accès des populations à des ressources documentaires variées et de qualité, ainsi qu'à des propositions d'action culturelle, par un maillage cohérent du territoire.

Dans ce cadre, des partenariats structurés sont mis en place, matérialisés par des conventions définissant les modalités de fonctionnement et engagements réciproques, entre :

- la CCHB et le Conseil départemental 64 (Bibliothèque Départementale 64),
- la CCHB, les Communes et associations gestionnaires d'équipements.

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** les partenariats présentés,
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche et signer tout document, nécessaires à la bonne mise en œuvre de l'opération sus-indiquée,
- **ADOpte** le présent rapport.

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

The logo for SLO (Société de Logement de l'Océan) is displayed in blue, featuring the letters 'SLO' in a bold, sans-serif font with a stylized wave graphic to the right.

ID : 064-200067262-20220414-220414_39_LEC-DE

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 14 avril 2022
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY